

GRDF va procéder au **changement de gaz naturel** dans **votre commune !**

Par mesure de sécurité, avant l'arrivée du nouveau gaz de ville,
GRDF a mandaté la société **joGIN** afin d'inventorier vos appareils alimentés au gaz naturel. (chaudière, gazinière, insert, etc...)

L'intervention est **GRATUITE** et **OBLIGATOIRE**, pour tous les usagers du gaz de ville. Elle dure environ 20 minutes et votre présence dans le logement est indispensable, afin d'avoir accès à l'ensemble de vos appareils alimentés au gaz.

NOS TECHNICIENS



Pour en savoir plus :

- Contactez le service Client GRDF au 09 69 36 35 34 (Prix d'un appel local depuis un Poste fixe. Du lundi ou vendredi, de 8h à 17h)
- Ou rendez-vous sur le site : grdf.fr/changementdegaz
- Contactez votre commune ou la police municipale

Dès réception de votre
courrier, contactez-nous au

 **03 62 28 49 98**

pour **CONFIRMER** ou **MODIFIER**
votre **RDV**

Je vérifie mon prestataire